Article 21 du Règlement

hausse écrasante serait aussi fort avantageuse pour les entreprises étrangères de développement de films qui n'ont pas à payer de taxe fédérale canadienne ni de droits de douane.

Le gouvernement s'est engagé à faciliter, non à compliquer, la vie aux Canadiens; nous devons donc faire avorter ces mesures cruelles qui menacent le secteur du développement des photos.

LA BANQUE DU CANADA

LES PRIX DANS LES CANTINES—LE SUBVENTIONNEMENT DES EMPLOYÉS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, en décembre dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander que le gouverneur de la Banque du Canada mette un terme au subventionnement des cantines réservées au personnel des divers bureaux de la Banque un peu partout dans le pays. Les prix déphasés que l'on pratique dans ces cantines ont coûté aux contribuables canadiens plus de 2 millions de dollars par an depuis cinq ans.

J'ai appris depuis que les prix avaient doublé dans ces cantines depuis le 1^{er} avril. J'ai également appris cependant que les employés de la Banque du Canada avaient bénéficié d'une augmentation de \$250 pour les dédommager de l'augmentation de ces prix. A toutes fins pratiques, cette indemnisation annule l'augmentation des prix. En fait, cela revient à prendre de l'argent d'une main et le donner de l'autre.

Ce subventionnement indirect des employés de la Banque du Canada coûtera aux Canadiens près de \$500,000 par an. J'exhorte le gouverneur de la Banque du Canada à faire cesser cette pratique déplorable. Je tiens à lui rappeler qu'il n'incombe pas aux Canadiens de veiller à ce que les employés de la Banque du Canada soient bien nourris.

LA CHARTE DES DROITS

LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME SUR LA RÉVISION DES DÉCISIONS DU CABINET

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la Charte canadienne des droits et des libertés a connu sa plus belle heure. Depuis 1867, notre évolution constitutionnelle a été façonnée par de nombreux jugements rendus par les tribunaux qui ont eu un profond retentissement sur notre société. Les relations fédérales-provinciales, l'expansion économique, les droits de la personne, la langue et la culture ont été profondément touchés par certaines causes, notamment celle de Russell contre la reine, de la reine contre Drybones et du procureur général du Québec contre Blaikie. Hier, un jugement rendu par la Cour suprême du Canada restreint de façon appréciable l'usage du pouvoir exécutif au Canada.

La Cour a décidé que la Charte des droits et des libertés a la primauté et que les tribunaux peuvent revoir les décisions du cabinet. La suprématie de la Charte est maintenant incontestable. Cette décision historique trace la voie constitutionnelle qui permettra de définir les relations entre le citoyen, l'État et la Constitution.

a (1110

C'est une victoire pour les libertés et droits civils au Canada. Il s'agit sous tous les rapports d'une victoire pour tous les Canadiens. Il faudrait féliciter Operation Dismantle d'avoir eu le courage de contester ces pouvoirs du gouvernement fédéral, permettant ainsi à la Cour suprême de rendre cette importante décision.

Cette organisation fait face à des frais juridiques très élevés qui menacent son existence même. Comme cette décision de la Cour profitera à tous les Canadiens, j'invite le gouvernement à assumer les dépens. C'est en effet bien peu à payer quand on songe à ce que chaque Canadien y gagne.

M. le Président: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

LE SÉNAT

ON EN DEMANDE L'ABOLITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous n'avons nullement été étonnés d'apprendre que pas un seul des membres du Sénat n'avait répondu à un questionnaire distribué par l'un des leurs au sujet des devoirs de leur charge. Comme l'a fait remarquer l'auteur de ce questionnaire, cette invitation à justifier leur présence au Sénat a été accueillie par un «silence unanime». Raison de plus pour abolir le Sénat.

Ce que le gouvernement propose à l'heure actuelle, c'est de restreindre les pouvoirs du Sénat de manière à le réduire à son essence, c'est-à-dire une chambre de favoritisme politique. Le Sénat n'aurait plus à feindre quelque pouvoir politique que ce soit. Il ne resterait plus que la réalité sans fard, l'assiette au beurre. Ainsi, plus rien ne subsisterait pour justifier le maintien de la Chambre haute, sinon l'usage que le premier ministre (M. Mulroney) pourrait en faire pour récompenser ses amis politiques.

Peut-être pourrait-on convaincre le premier ministre d'abolir le Sénat si nous acceptions qu'il se serve des locaux devenus vacants comme d'un salon privé. Vu son refus récent de demeurer dans un hôtel qu'il estimait tout à fait convenable pour les membres de son cabinet mais sûrement pas pour lui, le premier ministre est sur le point de renoncer au style présidentiel pour adopter le style monarchique. Sans doute se plairait-il à se retirer le soir dans l'enceinte du Sénat pour y rêver de sa grandeur imaginaire, car c'est un endroit où ils sont nombreux à y avoir longtemps rêvé avant lui d'une grandeur imaginaire fondée sur bien peu de chose.

Des voix: Bravo!

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES TAUX HYPOTHÉCAIRES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, nous avons vu ces derniers jours le taux d'escompte de la Banque du Canada descendre sous la barre des 10 p. 100, pour atteindre son plus bas niveau depuis six ans, et le gouverneur de la Banque du Canada laisse entendre que le taux d'escompte pourrait baisser bien davantage si l'on réussissait à réduire le déficit. Nous avons également vu réapparaître pour la première fois